

LABORATOIRES L2

CHARTRE D'UTILISATION

Présentation

Description

L'IMRB dispose de plusieurs plateformes L2 de culture cellulaire, sur l'hôpital Henri Mondor et la faculté de médecine de Créteil.

Ces laboratoires confinés de type 2 comprennent un sas en surpression, des box en dépression. L'air y est traité par un système de filtres HEPA. Ils sont équipés de postes de sécurité microbiologique (PSM) de type II certifiés NF par la LNE Laboratoire National de Métrologie et d'Essais.

Ces laboratoires sont donc habilités à la manipulation des prélèvements et des cellules d'origine humaine et d'OGM de classe 2.

Les L2 sont mis à la disposition des différentes équipes de recherche du site, à tout laboratoire travaillant en collaboration avec l'une de ces entités et également ouverts aux entreprises privées.



Les prestations

Mise à disposition de **poste de travail** comprenant l'utilisation d'un PSM type II, d'un incubateur, d'un combiné frigo congélateur et du matériel courant de culture cellulaire (microscope, centrifugeuse, ...).

Localisation

A la Faculté de Médecine de Créteil

- au 5° étage pièces 5052 et 5024
- au 3° étage pièces 3028 et 3029

A l'hôpital bâtiment recherche

- au Rez-de-chaussée
- au 1° étage R1AF001

Tarifs

Le tarif de mise à disposition d'un poste de travail est fixé chaque année par le Secrétaire général du Centre de recherche en fonction des coûts de fonctionnement de la plateforme. Les tarifs sont disponibles auprès des responsables techniques des plateformes.

Responsabilités

Les Responsables Techniques				
Hôpital	Rez-de-chaussée	Violaine Latapie	violaine.latapie@inserm.fr	01 49 81 35 87
	1 ^{er} étage	Marie-Line Puiffe	marie-line.puiffe@inserm.fr	01 49 81 37 64
Faculté	3 ^{ème} et 5 ^{ème}	Elisabeth Marcos Patricia Zadigue	elisabeth.marcos@inserm.fr patricia.zadigue@inserm.fr	01 49 81 37 01
	5 ^{ème}	Bernadette Drayton	bernadette.drayton@inserm.fr	01 49 81 35 60

Conditions d'accès et horaires d'ouverture

L'accès aux L2 cellulaires est réglementé. Il est limité aux seuls personnels autorisés par le Directeur de l'IMRB. Cette autorisation est délivrée sur demande du responsable de l'équipe dont relève le projet concerné, dans les conditions précisées au paragraphe suivant.

Les L2 sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30.

En dehors de ces plages horaires, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'avoir une autorisation dérogatoire « horaires décalés » du Directeur du Centre pour y travailler, sauf à engager la responsabilité personnelle, disciplinaire, civile et pénale des contrevenants. Voir le document « horaires décalés ».

Conditions générales d'utilisation

Demande d'accès au L2

Le responsable d'équipe envisageant l'utilisation de ce laboratoire, devra en faire la **demande argumentée auprès du Directeur de l'IMRB** par l'intermédiaire du responsable technique du L2, auquel il devra adresser :

- 1) **une page descriptive du projet scientifique** (la fiche de liaison), précisant les points suivants :
 - Le matériel biologique qui sera manipulé, les cellules, les agents pathogènes avec leur classement et les milieux utilisés.
 - Le nom des personnes de l'équipe susceptibles de participer à ces manipulations, en précisant la ou les personnes responsables de leur encadrement pour les expérimentations effectuées dans le L2.
- 2) **les protocoles** des expérimentations qui seront conduites dans ce L2.

Au vu de ces documents, le responsable technique du L2 propose une organisation au responsable d'équipe demandeur.

Les originaux des documents de demande et d'autorisation sont conservés par le responsable technique du L2 et accessible à tous sur demande.

Toute utilisation du L2 cellulaire qui sortirait du cadre de l'autorisation accordée est interdite, sauf à engager la responsabilité personnelle (disciplinaire, civile et pénale) des expérimentateurs et chefs d'équipe.

Formation à l'utilisation du matériel de la Plateforme :

Après acceptation de la demande, le responsable technique du L2 assurera une formation préalable à la prise de poste pour chaque utilisateur, il lui présentera les procédures à suivre au sein du L2, établies en conformité avec le « Guide de travail dans un laboratoire L2 - Inserm ».

En particulier, il rappellera à chaque expérimentateur les principales règles de sécurité et de bonne utilisation de ce laboratoire, à savoir :

Réserver : S'inscrire avant toute utilisation sur le calendrier hebdomadaire mis à disposition.

Avant d'entrer : Vérifier le bon fonctionnement du L2. Le sas doit être en surpression (+15 Pa), et les laboratoires en dépression (-20 Pa). Si ce n'est pas le cas, ne pas entrer, et prévenir les responsables.

Dans le sas : Se laver les mains.
Revêtir les vêtements de protection obligatoires mis à disposition (blouse jetable, surchausses, gants, masque) avant d'entrer dans la salle de culture.
Vérifier la bonne fermeture de chaque porte.

Dans la salle de culture : Suivre les procédures présentées lors de la formation et mises à disposition dans le L2.

Avant de sortir : S'assurer que les déchets d'expérimentation sont bien traités selon la procédure adaptée (voir paragraphe suivant).
Inactiver les petits instruments dans un bain désinfectant avant transmission à la laverie.
Nettoyer les paillasses, PSM, incubateurs, microscopes avec un décontaminant.
Le cas échéant, nettoyer les projections au sol ou sur les murs.
Fermer et évacuer les poubelles pleines.

Les sols seront nettoyés complètement 1 fois par semaine par un(e) technicien(ne) de la plateforme laverie de l'IMRB ou par les utilisateurs en période de congés annuels ou de nécessité.

Gestions des déchets :

Quatre types de déchets sont produits dans le laboratoire.

Les déchets solides et mous y compris les emballages papiers et plastiques souillés : doivent être jetés dans les poubelles jaunes «DASRI» destinées à l'élimination des déchets biologiques. Veiller à ne pas remplir les poubelles à ras bord. Les fermer, indiquer le numéro de la plateforme celui de l'équipe et la date de fermeture. Les utilisateurs sont chargés de l'enlèvement des containers pleins et de les stocker dans le local DASRI pour incinération.

Les aiguilles, objets coupants et pipettes pasteurs en verre : doivent être jetées dans des containers spécifiques DASRI, à déposer ensuite dans les poubelles jaunes «DASRI» destinées à l'élimination des déchets biologiques.

Les déchets biologiques liquides : doivent être inactivés avec de l'eau javel 9° à 0,5% final pendant minimum 30 minutes, avant de les verser dans les bidons « DASRI » (Cf. procédure d'élimination des déchets biologiques liquides).

Les emballages plastiques et autres plastiques non souillés : doivent être jetés dans les poubelles affectées aux déchets ménagers. Une fois remplies, elles sont fermées et sorties du L2 par les utilisateurs.

N.B : Chaque utilisateur est responsable de ses déchets jusqu'à leur destruction.

Matériels, CO₂, produits et consommables

La maintenance des équipements du L2, l'approvisionnement en CO₂, les vêtements et les consommables de base ainsi que l'élimination des déchets sont supervisés par le responsable technique du L2 assisté de son suppléant et d'un(e) technicien(ne) de la plateforme laverie de l'IMRB.

L'IMRB prend en charge :

- Les contrôles, la maintenance et la réparation du traitement d'air, des PSM, des incubateurs et des centrifugeuses.
- L'approvisionnement en CO₂, les EPI (Equipements de Protection Individuelle), les produits d'entretien.
- L'élimination des déchets.

Sont à la charge des utilisateurs :

- Les consommables (plastiques, milieux, réactifs...) nécessaires aux expérimentations.
- La gestion de leur stock.

A cet égard, il est recommandé :

- D'éviter d'encombrer les réfrigérateurs et les congélateurs de fonds de bouteilles, ou de tubes inutilisés.
- De libeller tous les produits en indiquant la date, le nom du réactif et celui de l'utilisateur.

Prévenir des risques, gérer les incidents, accidents et situation d'urgence

Prendre connaissance et appliquer les consignes de sécurité affichées dans le laboratoire

En cas d'incident prévenir le responsable technique du L2 ou son suppléant et/ou le responsable maintenance de l'IMRB en utilisant l'adresse maintenance.u955@inserm.fr et/ou la chargée de prévention en utilisant l'adresse hygiene.imrb@inserm.fr.

Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des laboratoires L2 de l'IMRB et déclare accepter les termes de cette charte.

Prénom :

Nom

Qualité :

Laboratoire :

Adresse

Téléphone :

Courriel :@.....

Date :

Signature :

Cette charte vous est soumise à signature afin d'être respectée. Tout contrevenant risque de se voir interdire l'accès à la plateforme.